

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 009-330/16/BM

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Safe -
Approbation d'une convention
ECO 16/718/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, « l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi ».

Présentation du pôle :

Le pôle SAFE compte fin 2015, 319 adhérents dont 61 sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Depuis sa création, il a labellisé 336 projets de Recherche et Développement dont 127 sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

115 projets ont été financés, dont 57 au titre du Fonds Unique Interministériel.

Ces projets de Recherche et Développement ont abouti au dépôt de 22 brevets.

Au niveau de l'emploi, les membres du pôle regroupent près de 7 000 emplois et ont généré 417 créations d'emploi en 2015.

Le pôle SAFE issu de la fusion entre le pôle Pégase et le pôle Risques oriente ses domaines d'activités stratégiques en fonction de la typologie de ses membres. Il s'oriente ainsi sur trois axes :

- Sécurité et vulnérabilité : sécurité des infrastructures critiques, des réseaux et des sites sensibles. Cet axe intègre la problématique des forces de sécurité et la gestion de la vulnérabilité environnementale des territoires
- Intégration et conception de solutions et services : conception des produits et services de sécurité. Ils intègrent les activités innovantes liées à l'intégration de composants (matériels et logiciels) sur des plateformes issues d'industries d'excellence.
- Industries d'excellence : le pôle intègre à ses actions des filières du vecteur aérien (hélicoptères, satellites, dirigeables, drones civils) porteurs de sujets liés à la sécurité.

Dans le respect de ses orientations stratégiques, le pôle SAFE croise ses travaux avec d'autres pôles et clusters liés à l'aéronautique, au spatial, au naval et à l'automobile, à la fabrication de composants.

Il travaille en synergie avec les plans nationaux « avion électrique », « TGV du futur » et « Navire écologique ».

La valeur ajoutée du pôle est centrée sur l'animation globale des échanges et du partage entre ses différents domaines stratégiques.

Son plan d'action s'oriente vers :

- L'identification, la prospection et l'intégration d'acteurs clés du marché
- L'analyse des besoins des donneurs d'ordre
- L'organisation du sourcing de solutions innovantes
- L'ingénierie de la mise en œuvre des solutions
- La constitution de réseaux d'experts pour accompagner les entreprises vers leurs marchés
- L'identification des pays cibles et de leurs opportunités d'accès

Bilan 2015

Le pôle SAFE porte des actions structurantes sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence:

Participation à l'étude de gouvernance et à la définition du modèle économique du projet Henri Fabre et contribution à la transformation de l'association Inovsys en TEAM Henri Fabre avec implication au Conseil d'Administration et au Bureau Exécutif

Le Pôle a contribué au montage d'une action collective « INNOV PACA » dont le porteur est le CETIM et qui associe la PFMI INOVSYS, HENRI FABRE, le Pôle Mer et Pégase. L'objectif de cette action est de soutenir la démarche d'accompagnement de la montée en gamme technique des entreprises mais également de construire une partie de l'offre de services aux PME sur la base des différents acteurs

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
ECO 009-330/16/BM

partenaires de l'action.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Aéronautique, le GIFAS a lancé le programme national d'amélioration de la performance de la Supply Chain aéronautique : « Performances Industrielles ». Le Pôle a mené des travaux de rapprochement entre la tête de région (Airbus Helicopters) et Henri Fabre pour une pérennisation du déploiement en région de cette action.

Plan d'actions 2016 :

Pour 2016, le plan d'actions du pôle intègre les grandes orientations suivantes pour le territoire métropolitain :

HENRI FABRE :

SAFE contribuera à la définition de l'offre « entreprise étendue » et contribuera à l'ingénierie d'un FABLAB dans le futur Technocentre (2018) dans l'objectif de faire émerger entre 1 et 4 projets de Recherche et Développement dans le domaine des mécaniques, matériaux, procédés.

INDUS LAB :

Le pôle SAFE est pilote d'une action de définition d'un projet de plateforme Risques – Sécurité – Sureté à destination des industriels de la zone de Berre-Fos-Lavera en lien avec le GPMM et la plateforme Innovex. Ce projet – véritable laboratoire technico opérationnel - permettra d'ancrer l'animation du programme du Pôle intitulé « Infrastructures critiques » sur le territoire du GPMM.

RPAS Network (System Factory) :

Réseau de plateforme de tests et d'essais de moyens aériens dont l'un, le Centre d'Excellence Drones, est basé sur la base 701 de Salon de Provence.

AIRSHIP VILLAGE :

Projet territorial visant à accueillir les activités d'intégration de l'industrie du Dirigeable (Charge Lourde et Stratosphérique). Il s'agit actuellement de contribuer aux études de faisabilité du projet d'hébergement d'une activité industrielle Dirigeables à Istres

ACCESS SECURITY :

SAFE se pose en support de premier rang auprès de la SAFIM pour le positionnement thématique et l'ancrage de ce salon au Parc Chanot pour en faire l'un des salons euro méditerranéens phare sur la thématique Sécurité / sureté.

INDUS LAB :

Une étude d'opportunité et de préfiguration d'un Laboratoire technico opérationnel en capacité d'accompagner la spécification de besoins des industriels du GPMM / PIICTO.

Le budget prévisionnel du Pôle SAFE pour 2016 s'élève à 6 305 937 euros.

Intitulé des dépenses	TOTAL	Ressources	TOTAL
60 - Achats	1 418 913	74 - Subventions	
604 - Etudes et prestations diverses	1 403 980		
605 - Achats de matériels, équipements	0		
606 - Achats .. fournitures	14 933	Etat	985679
607 - Achats de marchandises			
61 - Services extérieurs	1 261 000	Union Européenne	730686
611 - Sous traitance générale	1 057 400		
613 - Locations bureaux	104 500		
615 - Entretien et réparation	62 500		
616 - Assurance	6 600	Région PACA	1055265
617 - Etudes et recherche	0		
618 - Divers	30 000	Région LR	29000
		Département	148000
62 - Autres services extérieurs	908 420	CG 06	10000
621 - Personnel détaché	171 390	CG 13	50000
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	231 000	CG 83	31000
623 - Publicité, public., relations publiques	125 350	CG 84	57000
625 - Déplacements, missions et réceptions	348 480		
626 - Frais postaux et frais de télécom.	32 200	EPCI	425494
627 - Services bancaires		Marseille Provence Métropole	50000
		Agglo Salon	0
		Pays d'Aix	50000
64 - Charges de personnel	1 942 282	Toulon Provence Méditerranée	55000
641 - Rémunérations de personnel	1 281 906	CASA	17000
645 - Charges sociales	660 376	COGA	47000
		Ouest Provence	37494
65 - Autres charges de gestion courante		NCA	40000
		Ales agglo	15000
		Nimes	102000
		CAD	3000
66- Charges financières	53 122	Autres collectivités	9000
661 - Charges d'intérêts	53 122	Total des financements publics	3374124
		Autofinancement	2217613
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	8 000	Prestations de services	1374109
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions	8 000	Ventes de marchandises	0
		Cotisations	298800
		Participation PME	544704
Emplois des contributions en nature	714 200	Contributions en nature	714200
Bénévolat	714 200	Valorisation du bénévolat	714200
Locaux et matériels	0	Dons en nature	
Prestations	0	Prestations	
Total dépenses	6305937	Total ressources	6305937

Selon le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros au pôle de compétitivité Safe et d'approuver la convention y afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Le vœu formé par le Conseil de Territoire de Marseille Provence

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Safe.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 50 000 euros au Pôle de Compétitivité Safe.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention au Pôle de Compétitivité Safe.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sous-politique B 330 – chapitre 65 – nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLE